Mplen/21-5def

Communiqué de presse

Les extrêmes climatiques sont une priorité de la Commission Internationale de la Meuse

Liège, le 17 décembre 2021

La Commission Internationale de la Meuse (CIM) s'est réunie par visioconférence ce vendredi 17 décembre 2021 à l'occasion de sa 29ème assemblée plénière. Elle a adopté la partie faîtière du deuxième plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour le bassin de la Meuse conformément à la Directive Inondations de l'Union Européenne (UE). Les trois grands objectifs transnationaux de la CIM pour le District Hydrographique International (DHI) de la Meuse concernent la coordination des mesures de gestion quantitative des eaux à impact transfrontalier, l'amélioration des systèmes de prévision et d'annonce des crues et l'amélioration de la connaissance des inondations. Les Etats et régions du bassin ont détaillé les mesures associées à ces objectifs et évalué les progrès accomplis dans leur réalisation. Les effets du changement climatique ont été appréhendés dans une synthèse des stratégies nationales d'adaptation et des études disponibles sur l'évolution des débits de crue. Ce plan et le renforcement de la coopération internationale entre services de prévisions des crues revêt un intérêt particulier dans le contexte des inondations catastrophiques de juillet 2021 qui ont affecté une grande partie du bassin de la Meuse. Ces calamités font plus que jamais comprendre l'impératif de renforcer la coopération internationale dans l'adaptation au changement climatique.

Concernant la gestion des étiages, la CIM peut s'appuyer sur son plan d'approche publié en décembre 2020. Elle publie également les avis d'étiage hebdomadaires sur son site internet (www.meuse-maas.be). Le réseau de stations des avis d'étiage sera étendu à plusieurs affluents de la Meuse en 2022 et 2023 ce qui permettra d'avoir une image plus complète de la situation sur l'ensemble du bassin.

La partie faîtière du 3ème plan de gestion du bassin international de la Meuse dont le projet a été soumis à une consultation du public de juillet à décembre 2021, est en cours de finalisation, en application de la Directive Cadre sur l'Eau de l'UE (DCE).

L'assemblée plénière a également approuvé la publication du rapport triennal sur la qualité des eaux 2017-2019 qui a permis de préciser l'évolution de la qualité physico-chimique et biologique des eaux de la Meuse sur une période de plus de 20 années. Un groupe d'expert a également été mis en place sur la thématique émergente des PFAS/PFOS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) qui sont des substances problématiques dans tout le bassin.

La coopération internationale au sein de la CIM s'étend aussi depuis longtemps à d'autres domaines tels l'alerte en cas de pollutions accidentelles susceptibles d'avoir des impacts transfrontaliers. Il existe à cet effet un système d'avertissement et d'alerte partagé avec la Commission Internationale de l'Escaut qui est en phase finale de mise à jour et qui sera opérationnel en début d'année 2022. Le Service Public de Wallonie a également mis à disposition de la CIM une version actualisée de l'outil de représentation des données cartographiques WebGIS qui permet à tous de visualiser de manière interactive l'état des eaux et d'élaborer des cartes sur tout ou partie du DHI de la Meuse.

Enfin, pour s'inscrire dans le cadre de la Décennie des Nations-Unies pour la restauration des écosystèmes et la stratégie Biodiversité de l'Union Européenne d'ici 2030, l'assemblée plénière a approuvé l'extension des travaux de la Commission en matière d'écologie.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la CIM (www.meuse-maas.be) ou contacter le secrétariat de la commission :

Palais des Congrès

Esplanade de l'Europe 2

4020 Liège (BE)

0032 4 340 11 41

secr@meuse-maas.be